INTRODUCTION.

LE besoin des esclaves, pour l'exploitation des terres, dans nos colonies, & les conséquences, pour la sûreté publique, d'une police plus ou moins exacte à l'égard de cette classe d'hommes, m'ont déterminé à faire la recherche des loix constitutives du gouvernement des esclaves, & à en faciliter la connoissance aux habitants des colonies, par un recueil qui réunisse ces loix dans l'ordre de leurs dates : loix émanées du Roi ; ordonnances par les administrateurs, & réglements par les conseils supérieurs. C'est l'objet d'une première table, avec indication des matières de ces loix.

J'ai distingué, dans une seconde table, les loix communes aux Colonies en général, & celles particulières à chacune d'elles ; par-là, le lecteur sera à portée de comparer le gouvernement des esclaves, dans la Colonie qu'il n'habite pas.

J'ai, en même temps, recueilli les loix constitutives du gouvernement des esclaves, dans les colonies Espagnoles, & Angloises ; j'en donne la traduction.